

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Enbridge Gas Inc. a déposé une demande en vue de liquider certains soldes de comptes à compter du 1^{er} avril 2026

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue d'obtenir l'autorisation de liquider certains montants enregistrés dans certains comptes de report et d'écart de 2023 dans le cadre de sa prestation de programmes de conservation du gaz naturel et d'efficacité énergétique.

Si la demande est approuvée telle que déposée, Enbridge Gas indique que les clients résidentiels moyens constateraient les changements ponctuels suivants dès le 1er avril 2026:

- Pour un client résidentiel moyen de la zone de tarification d'EGD dont la consommation annuelle est de 2 400 m³, le rajustement de facturation ponctuel estimé est de 8,80 \$ à payer.
- Pour un client résidentiel moyen de la zone de tarification d'Union Sud dont la consommation annuelle est de 2 200 m³, le rajustement de facturation ponctuel estimé est de 3,57 \$ à payer.
- Pour un client résidentiel moyen de la zone de tarification d'Union Nord dont la consommation annuelle est de 2 200 m³, le rajustement de facturation ponctuel estimé est un remboursement de 1,28 \$.

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Rendez-vous sur le site

www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0189** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **21 novembre 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

<https://www.oeb.ca/fr/participez>

Enbridge Gas Inc.

1-877-362-7434

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

enbridgegas.com